

Non à la poursuite de la territorialisation de l'école publique

Communiqué du 20/06/2017

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté un projet de décret au Conseil Supérieur de l'Éducation le 8 juin dernier, qui ouvre la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours tout en dérogeant au calendrier scolaire national des congés et vacances scolaires comme bon leur semble. C'est pourquoi Force ouvrière a voté contre ce projet de décret.

Pour la FSPS FO et la FNEC FP-FO, ce projet démontre que le dossier de la réforme des rythmes scolaires n'est pas clos. Pour autant, la solution ne peut passer par la poursuite de la territorialisation de l'École publique qui conduit à la remise en cause des qualifications, des emplois et des statuts de tous les personnels, enseignants, ATSEM ou animateurs.

Si dans un premier temps, l'annonce du retour de la semaine à 4 jours pouvait sembler répondre à l'aspiration de nombreux personnels enseignants ou territoriaux pressés d'en finir avec le mélange du scolaire et du péri-scolaire imposé par M.M Peillon et Hamon, le pouvoir donné aux municipalités dans le projet de M.Blanquer, de déterminer le calendrier scolaire de leur choix ainsi que la fréquence hebdomadaire des jours de classe, contradictoire à un cadre national fixant l'organisation d'une semaine scolaire commune sur tout le territoire national varejaillir immanquablement sur les statuts des personnels.

Au contraire, la FNEC FP-FO et la FSPS FO considèrent que la solution passe par le renforcement des garanties statutaires des personnels. Ainsi les fédérations se prononcent pour la défense des binômes enseignants de maternelle – ATSEM, ce qui suppose la reconnaissance du statut d'enseignant Fonctionnaire d'Etat d'un côté et celle de reconnaissance du statut et des missions des ATSEM et non leur dilution.

La FNEC FP-FO et la FSPS FO rappellent aussi leur attachement au respect de la séparation du scolaire et du péri-scolaire. C'est pourquoi elles considèrent que le rétablissement de la coupure du mercredi peut permettre le redémarrage des centres de loisirs municipaux ou intercommunaux dès le matin. Pour les fédérations FO, une telle formule appliquée nationalement permettrait d'envisager la titularisation d'animateurs avec l'obtention de contrats de plus de 28 heures synonymes de résorption de la précarité.

La FSPS FO et la FNEC FP-FO considèrent que la remise en cause du calendrier scolaire national et en particulier l'augmentation du nombre de semaines d'enseignement, de 36 à 40 comme l'a suggéré le ministre Blanquer et comme le permet son décret, ne serait profitable à aucune catégorie de personnels. Une telle mesure tournerait le dos aux revendications des enseignants qui veulent le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines sans remise en cause des congés. Elle dégraderait les conditions de travail des ATSEM qui verraient leur amplitude annuelle de travail augmenter d'autant. Elle réduirait les possibilités d'activités d'animation pendant les congés.

En conséquence, considérant que le sujet n'est toujours pas clos, la FNEC FP-FO et la FSPS FO demandent au ministre de réouvrir la discussion sur le décret avec les organisations syndicales représentant tous les personnels concernés.

La FSPS FO et la FNEC FP FO rappellent leurs revendications :

- ✓ Retour à la semaine de 4 jours pendant 36 semaines sur tout le territoire national sans remise en cause des congés et des vacances scolaires
- ✓ Séparation du scolaire et du péri scolaire
- ✓ Respect des missions et qualifications des ATSEM
- ✓ Résorption des emplois précaires par un plan de titularisation garanti par l'Etat.